

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Conseil  
juridique  
N° 2021-D- 96

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE  
CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX  
PLUVIALES - PARCELLE AZ 196 - L'ISLE  
D'ESPAGNAC**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU, l'arrêté n°26 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, en sa qualité de vice-présidente, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

**DECIDE**

**Article 1** – Est approuvée la convention de servitude de passage de canalisations d'assainissement et d'eaux pluviales passée pour la parcelle cadastrée AZ 196 située sur la commune de l'Isle d'Espagnac avec le propriétaire suivant :

- M. SOSSON Joseph demeurant Pré de Grenne – 16340 l'Isle d'Espagnac

**Article 2** – GrandAngoulême établira une canalisation d'eaux usées et d'eaux pluviales, ainsi que les ouvrages et accessoires nécessaires selon le plan et le tracé figurant en annexe.

**Article 3** – La présente convention est conclue à titre gracieux.

**Article 4** – Cette servitude de passage fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière compétent aux frais de GrandAngoulême.

**Article 5** – Les crédits nécessaires pour les frais d'actes sont inscrits au budget annexe assainissement – article 6227.

**Article 6** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 AVR. 2021

P/Le Président,  
La Vice-Présidente,

Marie-Henriette BEAUGENDRE

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 28 AVR. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 28 AVR. 2021